



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2015/14

**Demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de TVG SA
pour la construction des télésièges Conche – Laouissalet – Meilleret**



Alpinforum.com

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

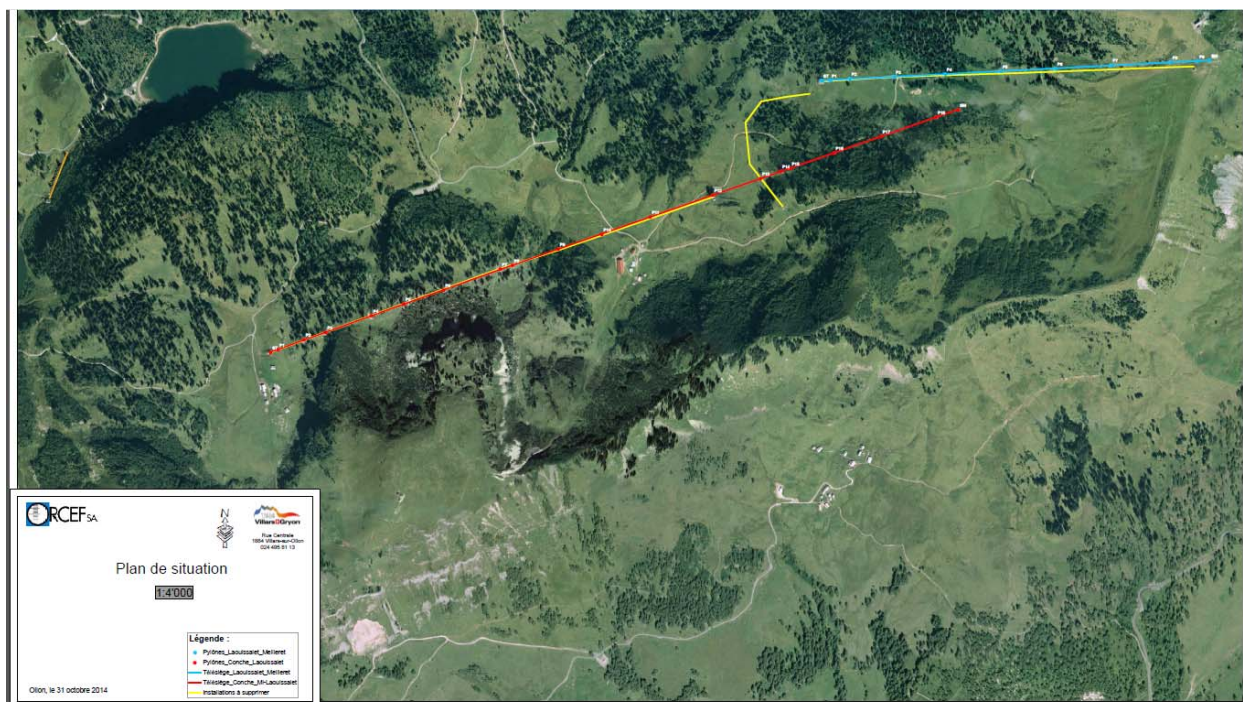
Le but du présent préavis consiste à instrumenter les raisons pour lesquelles la Société Télé-Villars-Gryon SA (ci-après : TVG) requiert un prêt sans intérêt pour la construction des télésièges Conche – Laouissalet – Meilleret.

Le coût total de cette réalisation se monte à Fr. 17'000'000.--. Son financement est prévu par les fonds propres de TVG (Fr. 4'250'000.--), les fonds perdus du canton (Fr. 7'650'000.--) et un prêt relevant de la Loi sur la Politique Régionale (LPR) de Fr. 5'100'000.--.

Devant être cautionné par la Commune, ce dernier prêt nécessite donc l'aval du Conseil communal.

2. Le projet

Divisé en deux parties, le projet touche les tronçons Conche – Mi-Laouissalet et Laouissalet – Meilleret.



2.1. Tronçon Conche – Mi-Laouissalet (en rouge sur la carte topographique)

La liaison entre les domaines skiables de Villars et des Diablerets est praticable depuis 1984, à la suite de la réalisation du télésiège fixe 2 places Charmey - Chaux de Conche (côté Villars) et du télésiège de Laouissalet (côté des Diablerets) pour ceux qui se rendaient de Villars aux Diablerets. Dans le sens inverse, les skieurs des Diablerets faisaient 500 m de marche au sommet du Meilleret et descendaient au départ du télésiège fixe 2 places de la Rasse, via Ensex. Cette piste, exposée plein Sud, était souvent impraticable à cause du manque de neige.

En 1995, ce cheminement a été modifié en réalisant le télésiège fixe 2 places Conche - Perche et le téléski de Vieille Case. Cette liaison, située sur les pentes Nord, est ouverte entre 100 et 120 jours par hiver.

Aujourd'hui, il est envisagé de remplacer les deux installations par un télésiège débrayable 4 places, plus confortable, avec un débit horaire sensiblement plus élevé. Actuellement, en fin de journée, le manque de fréquence est souvent déploré, notamment par les skieurs qui se sont rendus au Glacier des Diablerets.

Les dessertes sont existantes pour atteindre Conche par le sommet de Chaux-Ronde ou Mi-Laouissalet par le sommet du Meilleret. Il n'est pas envisagé d'enneiger à moyen terme la piste sur le versant de Villars, par contre, sur Laouissalet, une étude de faisabilité est en cours qui fera prochainement l'objet d'une modification du PPA du Meilleret.

Pour information, la concession du télésiège Conche - Perche échoit en avril 2016.

Les données techniques de ce tronçon sont les suivantes :

- Coordonnées Départ : 573'017 / 130'586
 Arrivée : 574'878 / 131'242
- Système d'installation Télésiège débrayable 4 places
- Capacité 1'500 personnes / heure
- Longueur horizontale 1'943 mètres
- Dénivellation 41 mètres
- Station motrice Amont
- Nombre de pylônes 19
- Nombre de sièges 86 sièges de 4 places

2.2. Tronçon Laouissalet – Meilleret (en bleu sur la carte topographique)

Le téléski à enrouleur du Laouissalet, construit en 1983, est une pièce maîtresse de la liaison entre Villars et Les Diablerets. Cette installation dessert une piste orientée Ouest très prisée de la clientèle des deux stations. Considérant son âge, ce téléski mérite d'être remplacé.

Le débit horaire est actuellement insuffisant pour la clientèle locale, sans parler des clients de Villars qui se rendent aux Diablerets. L'objectif est de remplacer ce téléski par un télésiège débrayable 6 places de forte capacité.

La desserte de la station aval est presque existante pour des camions tout terrain ; elle est déjà possible par temps sec. Celle de la station amont est à créer depuis le lieu-dit "Plan de la Chaux", afin que les camions tout terrain puissent atteindre le sommet du Meilleret. Actuellement, les stations d'extrémités du télésiège débrayable 4 places de Mi-Ruvine - Meilleret sont inaccessibles en camion. Pour l'entretien, le service technique utilise des engins à chenilles et cause de gros dégâts sur les pâturages. La desserte depuis Plan de la Chaux en direction du Meilleret servirait au chantier, mais également à l'entretien des 2 télésièges débrayables.

Une étude de faisabilité pour l'enneigement mécanique des pistes est en cours et fera prochainement l'objet d'une modification du PPA du Meilleret.

Les données techniques de ce tronçon sont les suivantes :

- Coordonnées Départ : 574'508 / 131'320
 Arrivée : 575'558 / 131'375

- Système d'installation Télésiège débrayable 6 places
- Capacité 2'800 personnes / heure
- Longueur horizontale 1'060 mètres
- Dénivellation 263 mètres
- Station motrice Amont
- Nombre de pylônes 9
- Nombre de sièges 61 sièges de 6 places

3. Les investissements

En matière de budgets d'investissements, les tronçons se distinguent comme suit :

3.1. Tronçon Conche – Mi-Laouissalet

Fourniture partie électromécanique, montage, pistes de vigie	Fr.	6'070'000.--
Bureau d'ingénieur en génie civil et bureau de contrôle	Fr.	150'000.--
Génie civil des pylônes de ligne et des stations d'extrémités		-
Aménagement de la station de départ	Fr.	1'500'000.--
Amenée de courant électrique au sommet de l'installation	Fr.	300'000.--
Taxe puissance FMA	Fr.	100'000.--
Démontage des installations actuelles	Fr.	150'000.--
Déboisement	Fr.	150'000.--
Dossier d'impact, géomètre, géotechnicien, frais administratifs	Fr.	150'000.--
Création d'un chemin d'accès à la station de Mi-Laouissalet	Fr.	150'000.--
Divers et imprévus	Fr.	700'000.--
TOTAL	Fr.	9'420'000.--

3.2. Tronçon Laouissalet – Meilleret

Fourniture partie électromécanique, montage, pistes de vigie	Fr.	4'710'000.--
Bureau d'ingénieur en génie civil et bureau de contrôle	Fr.	115'000.--
Génie civil des pylônes de ligne et des stations d'extrémités		-
Aménagement de la station de départ	Fr.	1'200'000.--
Amenée de courant électrique au sommet de l'installation	Fr.	50'000.--
Taxe puissance FMA	Fr.	130'000.--
Démontage de l'installation actuelle	Fr.	80'000.--
Déboisement	Fr.	20'000.--
Dossier d'impact, géomètre, géotechnicien, frais administratifs	Fr.	150'000.--
Création d'un chemin d'accès au Meilleret	Fr.	300'000.--
Divers et imprévus	Fr.	700'000.--
TOTAL	Fr.	7'455'000.--

4. Répartition du financement et détermination du cautionnement nécessaire

Les grandes lignes du financement sont prévues de la manière suivante. Les chiffres qui figurent ici correspondent aux montants des budgets d'investissements arrondis demandés à l'Etat.

4.1. Installation Conche – Mi Laouissalet

Fonds propres	(25 %)	Fr. 2'250'000.--
Fonds perdus	(45 %)	Fr. 4'050'000.--
Emprunt sans intérêts à cautionner	(30 %)	Fr. 2'700'000.--
TOTAL		Fr. 9'000'000.--

4.2. Installation Laouissalet - Meilleret

Fonds propres	(25 %)	Fr. 2'000'000.--
Fonds perdus	(45 %)	Fr. 3'600'000.--
Emprunt sans intérêts à cautionner	(30 %)	<u>Fr. 2'400'000.--</u>
TOTAL		Fr. 8'000'000.--

5. Planning

La planification des travaux est prévue de la manière suivante :

Juin 2016	Début des travaux
Décembre 2016	Mise en exploitation

6. Financement

Comme vu plus haut, TVG S.A. a envisagé le financement de cette affaire en déposant une demande de soutien auprès du Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme (SELT), par l'intermédiaire d'Aigle Région.

Le financement global est prévu de la manière suivante :

- 25 % par les fonds propres de TVG, soit Fr. 4'250'000.--
- 30 % par un prêt sans intérêt du canton, selon la Loi sur l'aide au développement économique (LADE). Ce prêt totalise dès lors un montant de Fr. 5'100'000.-- que les communes d'Ollon et de Gryon sont appelées à cautionner
- 45 % de fonds perdus accordés par le canton, soit Fr. 7'650'000.--.

Le 3 septembre 2015, lors d'une séance commune, les Municipalités de Gryon, Ollon et Ormont-Dessus ont confirmé leur volonté d'avancer dans le cadre du rapprochement des remontées mécaniques de Télé Villars-Gryon SA et de TéléDiablerets SA. Elles ont également confirmé, entre autres :

- La volonté d'Ollon et de Gryon de cautionner ensemble les deux télésièges de Conche – Laouissalet – Meilleret selon la répartition usuelle de 75 % / 25 %, soit respectivement Fr. 3'825'000.-- et Fr. 1'275'000.--.
- La volonté d'Ormont-Dessus de cautionner seule la télécabine Diablerets – Isenau.

7. Evaluation du risque

Avec ce nouveau cautionnement, la Commune totaliserait un montant de Fr. 8'866'200.-- à titre d'engagements en faveur de TVG.

En tant qu'actionnaire, la Commune d'Ollon est déjà largement impliquée dans cette société et en connaît non seulement les résultats financiers réjouissants de ces dernières années, mais aussi le fonctionnement en général. TVG est une société saine, maîtrisant ses coûts d'exploitation tout en veillant à maintenir des infrastructures modernes et performantes. L'exploitation d'un domaine skiable de Villars-Gryon et son maintien à un niveau de compétitivité indispensable à sa survie à long terme sont en parfaite adéquation avec les lignes politiques et la structure économique de la destination. Le tourisme représentant l'industrie majeure de la Commune, il est du devoir communal de cautionner cette nouvelle opération.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 30 octobre 2015,

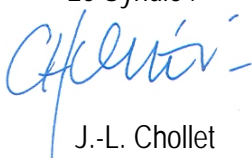
- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2015/14
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide


1. d'**ACCEPTER** que la Commune cautionne l'emprunt contracté par la Société Télé-Villars-Gryon SA auprès de l'Etat de Vaud, soit un montant de **Fr. 3'825'000.--**,
2. de **CAUTIONNER** cet emprunt sur toute sa durée, soit 20 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire

Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Jean-Michel CLERC, Municipal
Ollon, le 3 octobre 2015 / JMC – PB / PA